

Cybercommunauté/ Cyber-base
De la Communauté de Communes
Du Val d'Oust et de Lanvaux
Rue Gréneuc

56140 Saint Laurent sur Oust

Tél : 02.97.75.05.28

Fax : 02 97 75 15 18

e-mail : cyberco.ocpm@wanadoo.fr

Animateur/technicien NTIC : Cédric André

www.cyberjournal.fr



Tarifs de la Cybercommunauté :

Cotisation annuelle individuelle : 10 € / personne ou 12€ pour un foyer

Donnant droit à l'accès Internet, l'utilisation libre et gratuite du matériel et des logiciels de la Cybercommunauté à l'exception des impressions sur papier ordinaire qui sont facturées comme suit :

- | | | | |
|--------------------------------|----------|--------------------------------|------------|
| • la page noire A4 | : 0,30 € | • A4 Couleur pleine page/photo | : 4 € |
| • la page couleur A4 | : 0,5 € | • CD-Rom | : 2€ |
| • A4 Couleur pleine page/photo | : 1 € | • Disquette | : 1 € |
| • la page noire A3 | : 0,6 € | • DVD-Rom | : 4 € |
| • la page couleur A3 | : 1 € | • Consultation | : 1€/heure |

La Cybercommunauté rappelle aux utilisateurs que sont notamment (mais pas exclusivement)

interdits et pénalement sanctionnés :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui,
- la diffamation et l'injure,
- la contrefaçon de marque
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, etc...) en violation des droits de l'auteur et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle,
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur,
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide,
- la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence,
- l'apologie de certains crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.

La Cybercommunauté ne pourra être mise en cause en cas de non respect des principes énoncés ci-dessus. Tout manquement à l'une de ces règles expose son auteur aux sanctions pénales telles qu'elles sont prévues et appliquées par la législation française en vigueur.

Tous logiciels autres que ceux installés par l'animateur
(Mêmes gratuits ou téléchargeables sur Internet)
sont donc interdits sur les postes de la Cybercommunauté.